



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

gaz

Question écrite n° 104726

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la hausse du prix du gaz. Les nouvelles augmentations du prix du gaz interviennent dans un contexte économique difficile pour les ménages qui voient une fois de plus leur pouvoir d'achat rabaissé. En effet, les tarifs du gaz ont augmenté en moyenne de 5,2 % depuis les dernières augmentations datant du 1er juillet 2010 (+ 5 % en moyenne) et du 1er avril 2010 (+ 9,7 % en moyenne). Cela porte à plus de 20 % l'augmentation en une année, ce qui est considérable pour des ménages modestes qui ne peuvent évidemment pas se passer de ces dépenses de première nécessité. D'autant plus que cela accentue l'écart des différentes catégories sociales. Il existe cependant des aides octroyées par les services départementaux du Fonds solidarité logement ou par les services sociaux de la commune tout comme le tarif spécial de solidarité gaz proposé par le fournisseur (TSS) qui consiste en une réduction sur chaque facture, la gratuité de la mise en service et de l'enregistrement du contrat. Or nombreux sont les foyers qui ne peuvent en bénéficier. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour mettre fin à ses hausses successives du prix du gaz qui pénalisent encore plus les personnes dans une situation de précarité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104726

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2011, page 3527

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)